



LAVORAZIONE MATERIE PLASTICHE
S.p.A. - Capitale Sociale € 3.000.000
Via XXV Aprile, 16 - 21020 Daverio (Va)
Tel. +(39) 0332 942111 / +(39) 0332 947373 - Fax +(39) 0332 949696
REA N. 100622 VA - N. Mecc. VA 000987
Reg. Impr. di Varese, PI/CF: IT 00212770127
www.merlett.it - merlett@merlett.it

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Par la présente, on déclare que les tuyaux 911020.....00 **LUISIANA**
911067.....00 **LUISIANA OM**
911046.....00 **LUISIANA ANTISTATICO**

sont des tuyaux flexibles en PVC plastifié de couleur jaune transparent et renforcé d'une spirale en PVC rigide de couleur ivoire (version antistatique avec fil en cuivre appliqué à l'extérieur).

Surface interne lisse et surface externe légèrement ondulée.

Température d'utilisation de -5°C à + 60°C.

Éviter le contact des aliments avec les extrémités et la surface externe du tuyau.

La stérilisation des tuyaux, à la charge de l'utilisateur, doit avoir lieu avant leur utilisation.

Emploi: aspiration et refolement des aliments liquides aqueux, acides et alcooliques jusqu'à 20%; aliments huileuses et/ou gras exclus.

Les tuyaux sont adaptés au contact avec des aliments aqueux, acides et alcoolisés (jusqu'à 20%) pour lesquels sont prévus les simulateurs A, B et C pour un contact répété de 2 heures maximum à la température maximum de 70°C.

SONT CONFORMES à:

législation communautaire:

Règlement (CE) n°1935/2004
Règlement (CE) n°1895/2005 (dérivés époxydes)
Règlement (CE) n°2023/2006 (GMP)
Règlement (EU) n°10/2011 et ses mises à jour suivantes
Directive CEE n° 1978/142

législation italienne:

Décret Ministériel 21/03/1973 et ses mises à jour et modifications
DPR 777/82 mises à jour et modifications suivantes

Les articles susmentionnés ont été exclusivement fabriqués avec des substances (monomères, pigments et adjuvants) indiqués dans les listes positives de ladite législation. Le matériel contient des substances, énumérées ci-après, qui sont soumises à des restrictions dans les législations citées:

NOM	Réf. N°	Cas N°	LMS (mg/kg)
Chlorure de vinyle	26050	75-01-4	0.01
Acide phtalique, diesters avec alcools primaires saturés ramifiés C8-C10, avec plus de 60 % de C9 (DINP)	75100	68515-48-0 28553-12-0	9
Polyester de l'acide adipique avec glycérol ou pentaérythritol, esters avec acides gras C12-C22, réguliers, linéaires	76815	---	60
Huile de soja époxydée	88640	8013-07-8	60
Sels de Zinc	(*)	---	25

(*) Annexe II règ. UE 10/2011.

Conditions d'essai:

Simulant B: acide acétique à 3% en solution aqueuse
Simulant C: éthanol à 20% en solution aqueuse

Temps et Température: 2 heures à 70°C (emploi répété)
Temps et Température: 2 heures à 70°C (emploi répété)

Les simulateurs et les conditions d'essai sont choisis conformément au Règlement (EU) n° 10/2011 (annexe III tableau 1 et annexe V tableau 3).

La limite de migration globale ainsi que les autres restrictions spécifiques auxquelles peuvent être soumis les monomères et/ou les adjuvants présents dans le matériel, sont respectées dans les conditions d'utilisation susmentionnées. L'affirmation est corroborée par des essais analytiques menés conformément au Règlement EU n°10/2011 et au DM 21/03/1973 ou bien sur la base de calculs effectués en considérant le contenu des substances soumises à des limites de migration. Les calculs ont été effectués en supposant qu'1 kg d'aliment est en contact avec 6 dm² de matériel

Additifs à double usage. Le tuyau contient les substances suivantes qui sont régies par les Règlements (CE) n°1333/2008 (additifs alimentaires) et 1334/2008 (arômes) et mises à jour suivantes:

E 470a Sels de Sodium, de Potassium et de Calcium D'acides Gras;

E 479b Huile de Soja Oxydée par Chauffage Ayant Réagi avec des Mono- et Diglycérides D'acides Gras

Selon des données expérimentales et/ou des calculs théoriques, ces substances sont conformes aux dispositions de l'art. 11 du Règlement (EU) n 10/2011 alinéa 3, lettres "a" et "b" et au DM 21/3/73.

Cette déclaration sera actualisée si des changements dans la formulation devaient intervenir et/ou si les références législatives devaient être modifiées ou mises à jour de sorte qu'une nouvelle vérification à des fins de conformité serait nécessaire.

Daverio, 15.12.2015

signature General Manager

M. Marco TAMBORINI